

**INFORMATION
CONCOURS AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2018
CONCERNANT :**

**LES CANDIDATS SOUHAITANT EFFECTUER
LEUR FORMATION
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
EN PARTENARIAT AVEC LE CFA IFIR**

La présentation du dispositif relative à l'apprentissage est disponible sur le site internet du CFA IFIR www.ifir.fr et sur le site internet de l'école Rockefeller – Onglet Formations Sanitaires – Fiche " DE Auxiliaire de Puériculture – LYON".

Les candidats intéressés s'inscrivent au concours comme les autres candidats et doivent après les épreuves d'admissibilité et d'admission figurer sur la liste principale (voir notice de renseignements du concours 2018).

Les candidats admis sur liste principale recevront avec le courrier des résultats définitifs les renseignements et conditions afin de se positionner sur le dispositif d'apprentissage.

Après la réunion d'information animée par le CFA IFIR, les candidats intéressés seront présentés à des entretiens de sélection avec les employeurs retenus. Le choix des apprentis appartient au CFA IFIR et aux employeurs.

A l'issue de cette sélection organisée par le CFA IFIR, celui-ci adressera aux candidats les résultats de ces entretiens.

Si vous êtes retenu par un employeur, vous effectuerez votre formation en contrat d'apprentissage (pour information : 7 élèves en apprentissage pour l'année 2017-2018).

Si vous n'avez pas été retenu, vous effectuerez votre formation "classique" (vous ne perdez pas le bénéfice de votre concours).